



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

AUG 5 1983

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

S/15560/Add.30

3 août 1983

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI  
LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct suivant.

La liste complète des questions dont est saisi le Conseil de sécurité figure dans les documents S/15560, daté du 11 janvier 1983, S/15560/Add.8, daté du 3 mars 1983, S/15560/Add.12, daté du 31 mars 1983 et S/15560/Add.19, daté du 20 mai 1983.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 30 juillet 1983, le Conseil de sécurité est intervenu au sujet de la question suivante :

Situation dans les territoires arabes occupés (voir S/11935/Add.18, S/11935/Add.19, S/11935/Add.20, S/11935/Add.21, S/11935/Add.44 et S/11935/Add.45, S/13033/Add.9, S/13033/Add.10, S/13033/Add.11, S/13033/Add.28, S/13737/Add.7, S/13737/Add.8, S/13737/Add.18, S/13737/Add.20, S/13737/Add.22, S/13737/Add.50, S/14326/Add.50, S/14840/Add.1, S/14840/Add.2, S/14840/Add.3, S/14840/Add.4, S/14840/Add.12, S/14840/Add.13, S/14840/Add.15, S/14840/Add.16, S/14840/Add.45, S/15560/Add.6, S/15560/Add.7 et S/15560/Add.20)

Dans une lettre datée du 27 juillet 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/15890), le représentant du Yémen démocratique a demandé, en sa qualité de Président du Groupe arabe à l'Organisation des Nations Unies pour le mois de juillet 1983, une réunion immédiate du Conseil de sécurité pour examiner la situation dans les territoires arabes occupés.

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de cette question à sa 2457ème séance, tenue le 28 juillet 1983, comme suite à la demande du Yémen démocratique, ainsi qu'aux demandes antérieures du Qatar (S/15764) de la Jordanie (S/15599), du Liban (S/15583) et du Maroc (S/15481) en date du 13 mai 1983, du 8 février 1983, du 11 novembre 1982 et du 5 novembre 1982 respectivement. Le Conseil a poursuivi ses débats sur cette question à sa 2458ème séance, le 29 juillet 1983. Outre les représentants précédemment invités, le Président, avec l'assentiment du Conseil, a invité, sur leur demande, les représentants de l'Afghanistan et de la Malaisie à participer à la discussion sans prendre part au vote.